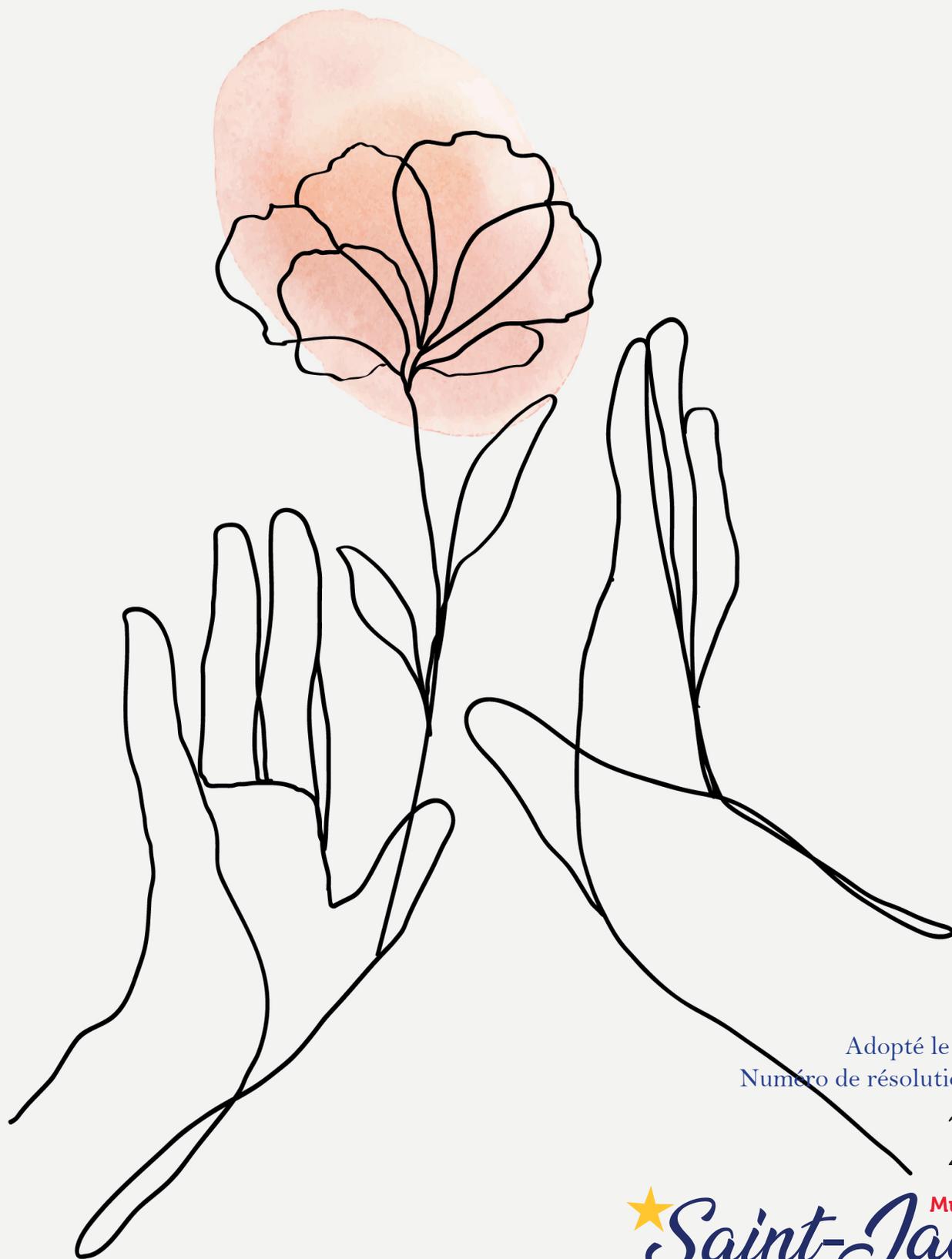


# Programme d'aide financière pour l'achat de produits d'hygiène féminine réutilisables



Adopté le : 4 avril 2022  
Numéro de résolution : 147-2022

2022

 **Municipalité de**  
*Saint-Jacques*

# Programme d'aide financière pour l'achat de produits d'hygiène féminine réutilisables

La présente politique vise à définir et dicter les règles et modalités du programme d'aide financière pour l'achat de produits d'hygiène féminine réutilisables pour les résidentes de la Municipalité de Saint-Jacques.

## Objectifs spécifiques

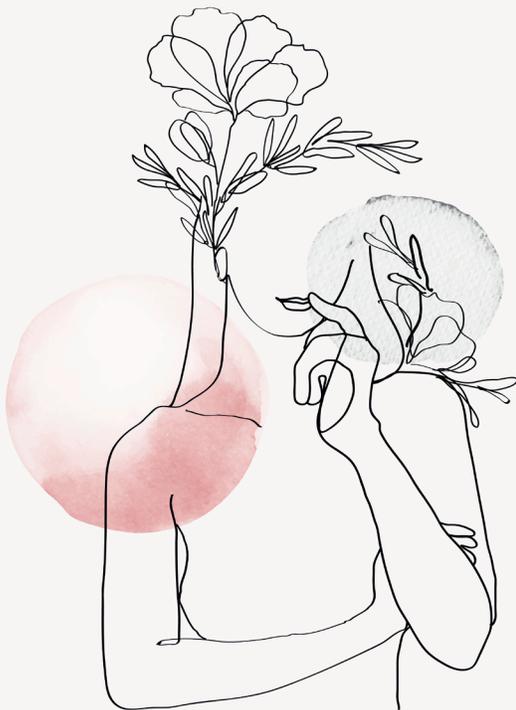
- Établir les critères d'admissibilité ;
- Définir les modalités du programme et les conditions ;
- Prescrire un formulaire de demande de remboursement.

## Critères d'admissibilité :

- Être résidente de la Municipalité de Saint-Jacques ;
- Faire l'achat de produits d'hygiène féminine réutilisables ;

## Produits admissibles :

- Coupe menstruelle ;
- Protège-dessous lavable ;
- Serviette hygiénique lavable ;
- Culotte menstruelle ;
- Protection lavable pour fuite urinaire



## Modalités du programme et conditions :

- La demande doit être déposée à la Municipalité dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date d'achat;
- Une seule subvention sera accordée par résidente;
- La contribution offerte est de la moitié (50 %) du prix d'achat avant taxes de produits d'hygiène féminine réutilisables jusqu'à un maximum de 50 \$.

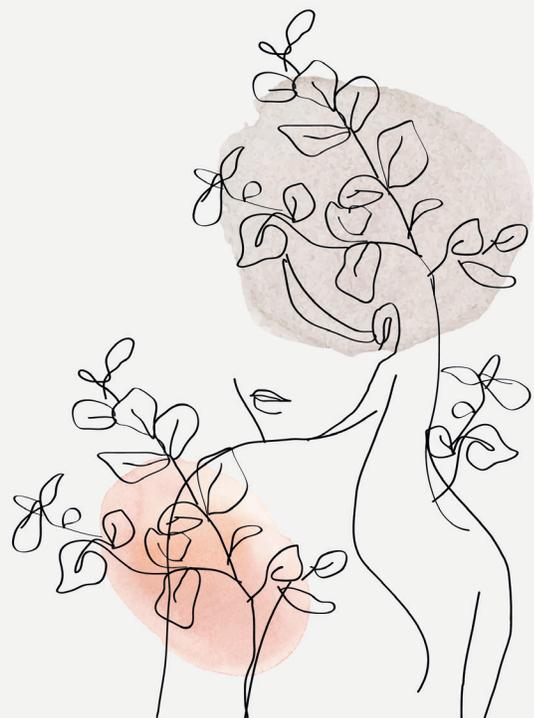
La demande de remboursement devra être effectuée sur le formulaire prévu à cette fin, disponible au bureau de la Municipalité et sur le site internet au [www.st-jacques.org](http://www.st-jacques.org).

Le demandeur devra également fournir avec sa demande les documents suivants :

- L'original de la facture;
- Preuve de résidence;

## Remboursement :

- Toutes les demandes sont analysées et adoptées par le conseil municipal lors d'une assemblée.
- La subvention accordée sera émise directement à la citoyenne ayant rempli dûment et conformément le formulaire.
- La Municipalité se réserve le droit de mettre fin au programme lorsque l'enveloppe budgétaire qui lui est consacrée est épuisée.





# *Municipalité de Saint-Jacques*

16, rue Maréchal

Saint-Jacques (Québec) J0K 2R0

Téléphone : 450 839-3671 | Télécopieur : 450 839-2387

[info@st-jacques.org](mailto:info@st-jacques.org) | [www.st-jacques.org](http://www.st-jacques.org)

